

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Chantal Mandeville

<https://www.cadre21.org/membres/6253f1dcb0ff0de5e07514ff>

Date d'obtention : 2026-05-07 12:59:59

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

L'importance de ne pas regarder les images dans les cellulaires.  
Suivre les étapes et, par la suite, la collaboration avec les policiers.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Bien suivre le questionnaire.  
Collaboration avec la direction et les policiers.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Confisquer le cellulaire et implication de la direction.  
Bien expliquer les étapes aux élèves.